



AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de : COLOMBES - 92700

La convention d'occupation signée le 22 décembre 2023 entre SNCF Gares & Connexions et la société YUJO pour une durée de 7 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié(s) à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 18 mars 2026.

Vente à emporter ethnique ou thématique.

Cet avenant, dont l'objet est de consentir la substitution de la société HAJOURA en cours d'immatriculation à la société YUJO pour l'exécution du contrat peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.